



**9<sup>ème</sup> réunion de la Commission Hydrographique de l'Atlantique Oriental (CHAtO)**

**Dakar, 6-8 décembre 2006**

*RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CHAtO*

*(rapport présenté à la XVII<sup>ème</sup> Conférence Hydrographique Internationale, Monaco, 7-11 mai 2007)*

1. **Président** Ingénieur général de l'armement Yves DESNOES (France – jusqu'au 30/09/2005)  
Ingénieur général de l'armement Gilles BESSERO (France – depuis le 1/10/2005)
- Vice-président** Capitaine de vaisseau Fernando QUIRÓS Cebriá (Espagne)
2. **Membres :** Espagne, France, Maroc, Nigeria, Portugal  
**Organisations représentées :** AISM/IALA, AGPAOC/PMAWCA (Association des Gestions des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), UNESCO/COI.
3. **Réunions**  
- 15 – 17 octobre 2002 : 7<sup>ème</sup> réunion à Lisbonne (Portugal)  
- 28 – 29 octobre 2004 : 8<sup>ème</sup> réunion à Brest (France)  
- 6 – 8 décembre 2006 : 9<sup>ème</sup> réunion à Dakar (Sénégal)

4. **Synthèse des activités**

La zone de la CHAtO est caractérisée par une grande hétérogénéité :

- 24 pays riverains (24 sont membres de l'OMI mais seulement 6 sont membres de l'OHI),
- 4 langues principales,
- 4 services hydrographiques à vocation quasi-mondiale, et de nombreux pays encore dépourvus de toute capacité hydrographique,
- au moins 6 pays ne disposent pas de liaisons de communications fiables.

Suite à la réunion de Lisbonne fin 2002, et prenant en compte l'état critique de l'hydrographie dans une grande partie de la zone d'une part et l'évolution de la convention SOLAS d'autre part, tous les efforts de la commission ont été orientés vers :

*Programme OHI n° 2 « Renforcement des capacités »*

- a) la sensibilisation à l'importance de l'hydrographie des autorités des pays de la côte ouest de l'Afrique

*Programme OHI n° 3.4 « Renseignements sur la sécurité maritime »*

- b) l'importance et l'obligation d'informer rapidement et systématiquement le coordonateur NAVAREA II de la zone de toutes informations nautiques ainsi que les services hydrographiques producteurs des cartes et documents nautiques,
- c) des progrès ont été réalisés par le Nigéria pour la mise en œuvre d'un site Internet pour la diffusion de l'information nautique.

*Programme OHI n° 2 « Renforcement des capacités »*

- d) le développement d'une méthodologie pour l'aide à la mise en place de services hydrographiques de base (au sens de la convention SOLAS)
- e) la possibilité d'élaborer des arrangements bilatéraux entre Etats, pour que les états côtiers soient en mesure d'assumer leurs responsabilités en matière de « services hydrographiques » au sens de la convention SOLAS.

A cet effet, les actions suivantes ont été conduites avec une forte implication des services hydrographiques britannique (UKHO), espagnol (IHM), portugais (IHPT), américain (NAVOCEANO) et français (SHOM) :

*Programme OHI n° 2 « Renforcement des capacités » : actions de sensibilisation*

- f) 4 missions initiales par un groupe d'experts (WAAT = West Africa Action Team) pour rencontrer les autorités dans 17 pays à trois niveaux :
  - autorités politiques (en général ministre des transports ou son chef de cabinet)
  - secteur économique maritime et principalement portuaire
  - services techniques : service ou unité hydrographique (quand il existe, il est en général rattaché à l'autorité portuaire)
- g) 2 séminaires techniques :
  - l'un à Brest en octobre 2004, couplé à la 8<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO,
  - l'autre à Trieste en octobre 2005, sous forme d'un atelier destiné à former les responsables du comité national hydrographique ou de sécurité maritime.

Ce dernier séminaire a été l'occasion de présenter le projet CHARMER couvrant la majeure partie de la zone de la CHAtO. Ce projet est destiné aussi bien :

- à donner à tous les membres de la CHAtO une vision globale de la sécurité maritime dans la zone,
- à faciliter la nécessaire coopération entre services hydrographiques
- à saisir les opportunités de financements importants, qui demeurent inaccessibles pour des petits projets nationaux.

La poursuite de ce projet est suspendue à une véritable prise de conscience régionale qui fait défaut aujourd'hui, et à la disponibilité à temps complet d'un chef de projet pour entreprendre la recherche des financements nécessaires.

- h) 2 missions de soutien :
  - l'une menée par deux experts de l'UKHO en novembre 2005 dans 4 pays anglophones
  - l'autre par un conseiller du SHOM en mars 2006 dans 3 pays francophones.

*Programme OHI n° 3.2 « Levés hydrographiques »*

- i) Parallèlement, et durant cette période, des campagnes hydrographiques ont été menées par les principaux services hydrographiques disposant de moyens hauturiers :
  - les bâtiments du SHOM : au Gabon, Togo, Bénin, et Cameroun
  - les bâtiments de la Royal Navy : en Gambie et Sierra Leone
  - les bâtiments de l'IHPT : au Cap Vert
  - le service hydrographique espagnol pour des levés conjoints avec le Maroc dans le détroit de Gibraltar (mai-juin 2005) dans le cadre d'un projet relevant du Symposium des Puissances Maritimes.

- j) Il convient également de mentionner la campagne de positionnement de plus de 180 épaves dans le chenal de Lagos menées par les autorités nigériennes, marquant ainsi une implication significative du Nigeria dans le domaine de l'hydrographie, depuis son adhésion à l'OHI.

*Programme OHI n° 2.3 «Fourniture de renforcement des capacités»*

- k) Les services hydrographiques suivants ont formé des hydrographes:
- SHOM : de catégorie B, 2 pour le Maroc, 2 pour la Côte d'Ivoire
  - IHPT : de catégorie A, 2 pour le Maroc
  - UKHO : de catégorie A, 1 pour le Nigéria, et en cartographie marine, 1 pour le Nigéria
  - IHM : de catégorie A, 2 pour le Maroc, et de catégorie B, 2 pour le Maroc
- l) Des négociations ont été lancées pour la signature d'accords bilatéraux de coopération en hydrographie et cartographie marine (au sens SOLAS) entre plusieurs pays de la côte Ouest d'Afrique et certains pays européens.

*Programme OHI n° 3.3 «Cartographie marine»*

- m) Concernant la cartographie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 1<sup>er</sup> septembre 2006 les publications et éditions suivantes ont été réalisées :
- 22 cartes papier INT par le SHOM
  - 55 nouvelles cartes par l'IHM dont 27 nouvelles publications
  - 40 cartes ENC par l'IHPT, 58 cartes ENC par le SHOM (voir couverture ENC en appendice)
  - 4 Instructions Nautiques et 2 Livres des feux par le SHOM
  - 1 Instructions Nautiques produites par l'UKHO
  - 6 Instructions Nautiques, 9 Livres des feux et signaux de brume, 2 livres de radiosignaux par l'IHM.

*Programme OHI n° 1.3 «Coopération avec les Etats non membres»*

- n) Les demandes d'adhésion à l'OHI de la république du Cameroun et du Sierra Leone sont en cours d'approbation.  
Pour mémoire l'adhésion de la république islamique de Mauritanie a été approuvée en février 1991, le gouvernement mauritanien n'a pas déposé son instrument d'adhésion à ce jour.

*Programme OHI n° 1.2 «Coopération avec les Organisations internationales»*

- o) Un arrangement a été signé entre l'OHI et l'Association des Gestions des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC, en anglais : Port Management Association of West and Central Africa , PMAWCA).

*Programme OHI n° 5.1 «Développement de l'OHI»*

- p) La CHAtO a été représentée par le Portugal aux différentes réunions du SPWG.

## **5. Conclusions**

Les actions et recommandations décidées à l'occasion de la 8<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO sont plus que jamais d'actualité ; les plus importantes sont listées ci-après :

- 5.1. Les pays de la CHAtO doivent contribuer à la mise à jour de la S-55 (partiellement réalisé) ;

- 5.2. Les pays de la CHAtO doivent parvenir aux phases 1 et 2 du développement de leurs capacités (progrès limités) ;
- 5.3. Les pays de la CHAtO doivent rendre compte des questions CBC/WAAT au président de la CHAtO, en temps utile, pour les réunions annuelles du CBC (retours limités) ;
- 5.4. La S-55 doit être utilisée pour accorder la priorité aux plans hydrographiques et au renforcement des capacités dans la zone de la CHAtO (en cours) ;
- 5.5. Les pays de la CHAtO doivent établir des accords avec les SH avancés (en cours) ;
- 5.6. L'assistance technique et la formation doivent constituer un point permanent de l'ordre du jour des réunions de la CHAtO (fait) ;
- 5.8. Les pays de la CHAtO doivent collaborer à l'établissement d'un programme d'ENC à petites échelles (fait, voir appendice) ;
- 5.9. Les pays de la CHAtO doivent fournir des données, des produits et des services autres que ceux de navigation, par exemple la gestion de la zone côtière (limité);
- 5.10. Utilisation d'Internet et des nouvelles technologies (limité);
- 5.11. La CHAtO doit développer un projet d'«autoroute maritime électronique» pour l'Afrique occidentale et centrale, avant 2006 (couverture partiellement achevée).

Malgré les efforts déployés par les équipes WAAT de la CHAtO et le BHI, le bilan au niveau du développement des capacités en zone CHAtO est plutôt mitigé depuis la dernière conférence, malgré un excellent accueil et l'enthousiasme suscité par les visites auprès des autorités locales concernées. Le démarrage de réalisations concrètes, comme la création d'un comité national d'hydrographie par exemple, et leur suivi, demeurent généralement laborieux, tout particulièrement pour deux raisons :

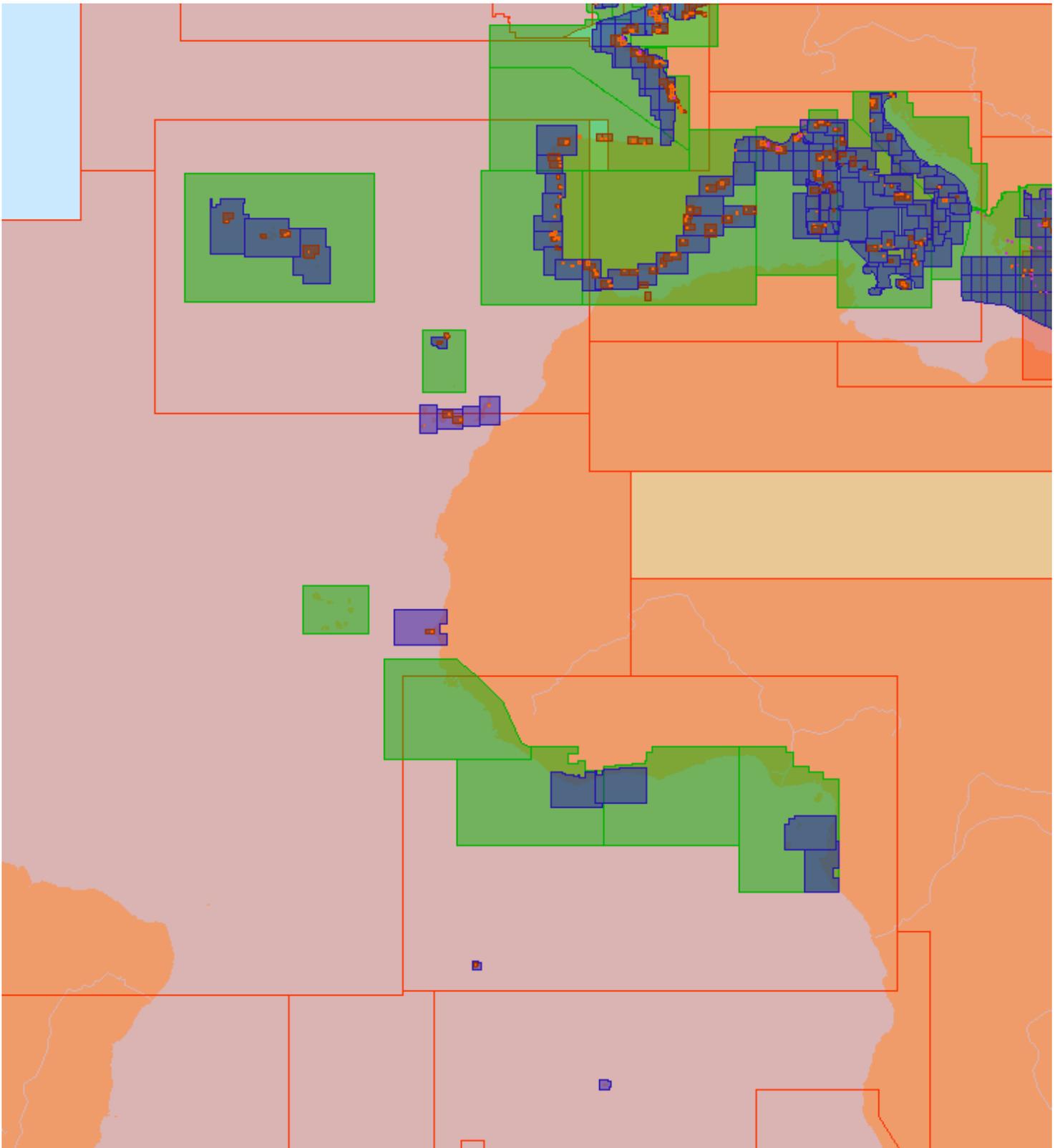
- . une fiabilité aléatoire des moyens de transmissions à l'intérieur des territoires nationaux et avec un grand nombre de pays africains, et tout particulièrement Internet,
- . des difficultés certaines à travailler entre ministères et/ou organismes nationaux différents, sur des domaines transverses.

## **6. Propositions pour l'approbation par la XVII<sup>ème</sup> Conférence Hydrographique Internationale**

Néant.

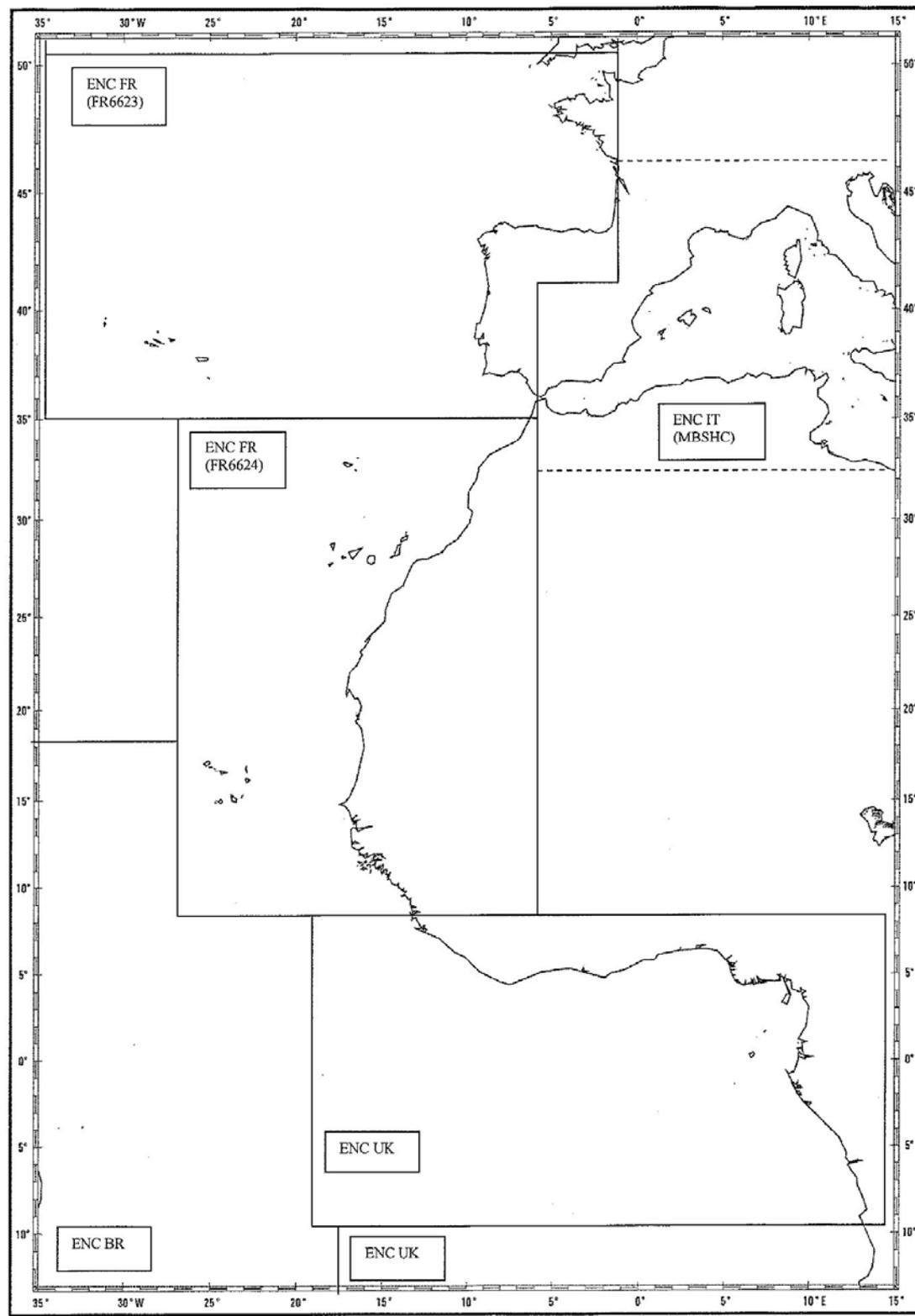
Appendice au rapport du président de la CHAtO

*Couverture ENC en zone CHAtO*



*Schéma Petites Echelles ENC (approuvé à la 8ème réunion de la CHAtO, 28-29 Oct. 2004, Brest, France, avec quelques réserves par le Portugal<sup>1</sup>)*

**Schéma ENC à l'échelle ~ 1 : 3000000 (overview)**



<sup>1</sup> Réserves portées au compte rendu de la 8<sup>ème</sup> conférence et rappelées par télécopie IHPT en date du 18 février 2004.

**ENC à l'échelle ~ 1 : 100000 (general)**

